

24.09.2014 – 07:50 Uhr

bonus.ch : la hausse des primes-maladie estimée à 5.2% ; quelles hausses pour quels assurés ?*Lausanne (ots) -*

À la veille de la publication officielle des primes maladie pour 2015 par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), les premières tendances observées se confirment, avec une hausse des primes de l'ordre de 5.2% en perspective. Une estimation obtenue sur la base des données communiquées au portail comparateur bonus.ch par plusieurs assureurs représentant au total plus de 60% des assurés suisses.

Comment les assurés doivent-ils interpréter les hausses annoncées ?

Ce dimanche 28 septembre, les Suisses devront se prononcer sur l'objet "Pour une caisse publique d'assurance-maladie". Bien que les derniers sondages laissent entrevoir une victoire probable du "non", l'aspect émotionnel que peuvent susciter les traditionnelles hausses annuelles de primes est le dernier atout en main des partisans de la caisse unique. Il reste en outre encore à estimer comment les assurés interprètent l'argument concernant l'évolution parallèle des coûts de la santé et des primes, présenté de manière différente par les partisans et les opposants.

Il est important de rappeler que la communication de la hausse des primes en pourcent n'est pas représentative de la situation de chaque assuré. En fonction de la méthode de calcul utilisée, on peut constater des divergences non négligeables. Par exemple, en nous basant sur ses communications des années passées, nous relevons que l'OFSP ne tient compte que de la franchise à 300 francs pour adulte lors de sa communication des hausses de primes. Moins d'un quart des assurés est concerné par cette méthode de calcul. Afin de présenter les hausses de primes aux assurés de manière plus précise, bonus.ch met à disposition ces données sous forme de trois tableaux en utilisant différentes méthodes de calcul.

Etant donné que dans les cas extrêmes, on trouve des primes tant à la hausse qu'à la baisse de plus de 15%, et bien que cela ne représente que 3.9% des données, il est indispensable que chaque assuré étudie sa situation personnelle. Cette année, ce sont 57.1% des assurés qui subissent une hausse plus importante que la moyenne et 37.6% qui subissent une hausse entre 0 et 5.2%.

bonus.ch recommande aux assurés de ne pas attendre la réception des décomptes des primes transmis par les assureurs généralement à fin octobre pour se faire une idée sur leurs primes 2015. Ils ont pour cela à disposition les portails Internet des assureurs pour simuler une demande d'offre, ou plus simplement, ils peuvent consulter les primes-maladie via le comparatif gratuit mis à disposition par bonus.ch.

Tableaux et graphiques détaillés : http://www.bonus.ch/RDP-20140924_FR.pdf

Comparatif des primes maladie : <http://www.bonus.ch/zr5ZSBR.aspx>

Pour plus d'informations :

bonus.ch SA
Patrick Ducret
Directeur
Avenue de Beaulieu 33
1004 Lausanne
021.312.55.91
ducret(a)bonus.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008668/100761912> abgerufen werden.